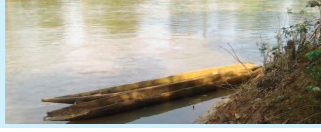


RCA/RDC

157 milliards de FCFA pour la valorisation du fleuve Oubangui

Ce financement de la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs de fonds vise à soutenir la régulation et sécuriser les activités de navigation sur ce fleuve transfrontalier et accroître l'accès à l'eau potable à Bangui et au Nord de la RDC.

P. 9

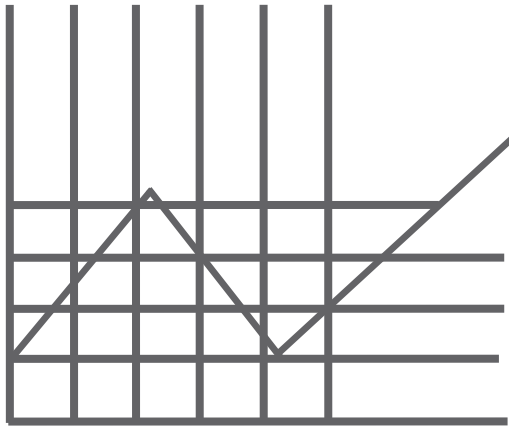


Promouvoir l'économie locale pour un développement durable en Afrique

Le plaidoyer de Félix Tshisekedi lors du sommet du COMESA

À une époque où les puissances mondiales s'arrachent les ressources africaines, il devient crucial pour l'Afrique de s'assurer une transition énergétique durable.

P. 2



La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 195 du 15 Novembre 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa - Cemar 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Salomon Douala Epale

AVIATION

Pour le crash de 1995, l'ex Camair réclame 103 milliards à Boeing

Déjà victorieuse dans un premier procès avec Boeing en mars 2023, l'ancienne compagnie aérienne nationale du Cameroun, Camair, en liquidation, poursuit à nouveau le constructeur américain pour un deuxième crash, plus meurtrier, en décembre 1995 à Douala.

P. 8



MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Des recommandations pour la modernisation du cadre réglementaire en débat

La conférence sur la modernisation du cadre réglementaire du marché financier régional s'est tenue du 5 au 8 novembre à Libreville, sous la houlette de Mme Adiaba, président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Elle a saisi l'occasion pour exhorter les participants à engager un dialogue constructif lors des assises, et souhaité que les retours d'expérience des uns et les propositions des autres puissent contribuer à la construction d'un cadre réglementaire qui réponde aux besoins de notre marché et de nos citoyens.

Pp. 4-6



Critères de convergence

Dérapage collectif des Etats de la Cemar sur la politique budgétaire

Le rapport de surveillance multilatérale 2023 adopté courant octobre 2024 révèle qu'aucun Etat de la Cemar n'a respecté les quatre critères de convergence dont le but est d'assurer la coordination des politiques budgétaires dans la sous-région. Cette situation peut être un signe de la mauvaise gestion financière des Etats.

P. 7



Cemar



Alerte sur une rareté de liquidité sur le marché monétaire en 2025

Les nouveaux taux de pondération par Etat fixés par la Cobac, résultant du non respect des critères de convergence, couplés à l'accroissement de l'exposition des banques au risque souverain, en lien avec l'accélération des émissions de titres publics représentent un risque majeur pour les économies de la Cemar.

P. 7

LES STÉRÉOTYPES RACISTES DANS LA BANDE DESSINÉE

Un héritage tenace à déconstruire

Les préjugés racistes dans les BD sont une réalité à dénoncer, mais que fait l'Afrique face au diktat occidental ?

Les intellectuels africains dénoncent avec vigueur les stéréotypes racistes véhiculés par la bande dessinée occidentale, un médium souvent négligé dans les discussions sur l'image de l'Afrique.

La polémique autour de l'album « La Gorgone Bleue », qui présente les Africains avec des traits caricaturaux évoquant des singes, illustre bien cette problématique. Malgré le retrait de l'album par les éditions Dupuis, le scandale soulève des questions sur la persistance de tels clichés dans une industrie qui devrait évoluer.

Cette problématique n'est pas nouvelle. Les critiques de « Tintin au Congo » en sont un exemple emblématique, remis en question pour ses représentations racistes depuis sa publication. Ces œuvres continuent à alimenter les préjugés et à ignorer la richesse et la diversité des cultures africaines.

Cependant, cette quête de représentation plus juste doit également s'accompagner d'une introspection du continent lui-même. L'Afrique, souvent perçue comme prisonnière de dirigeants soumis aux diktats occidentaux, peine à affirmer sa voix et sa créativité. Alors que des bandes dessinées africaines comme « Aya de Yopougon » déconstruisent les clichés et offrent une vision authentique du continent, il est crucial que les pays africains s'investissent davantage dans la production et la promotion de leurs récits.

Face à ce défi, l'Afrique doit non seulement revendiquer une meilleure représentation dans les médias, mais aussi encourager son propre secteur culturel à se développer.

Les consommateurs et créateurs africains ont un rôle clé à jouer pour inverser cette dynamique d'invisibilité et de stéréotypes. Dans un monde où les représentations comptent, quelle stratégie l'Afrique met-elle en place pour libérer sa narration et se défaire de celles imposées par l'Occident ?

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE LOCALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Le plaidoyer de Félix Tshisekedi lors du sommet du COMESA

À une époque où les puissances mondiales s'arrachent les ressources africaines, il devient crucial pour l'Afrique de s'assurer une transition énergétique durable.

Le jeudi 31 octobre dernier, lors du 23^{ème} Sommet du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à Bujumbura au Burundi, le président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a plaidé pour une ex-



ploitation optimale des ressources naturelles du continent. Il a exhorté ses homologues

africains à diversifier leurs économies en se détachant de la dépendance aux exportations

de matières premières non transformées. Tshisekedi a souligné que pour permettre la création d'emplois et garantir un avenir meilleur pour la jeunesse, l'Afrique doit développer des chaînes de valeur locales. À une époque où les puissances mondiales s'arrachent les ressources africaines, cela devient crucial pour assurer une transition énergétique durable.

Il a également insisté sur l'importance de la coopération régionale, soulignant que l'in-

tégration et la solidarité entre les pays africains sont des éléments essentiels pour faire face aux défis économiques actuels. Le COMESA, avec son potentiel économique immense, pourrait servir de tremplin pour positionner l'Afrique comme un acteur majeur dans la chaîne de valeur globale de l'énergie. Cependant, le financement et l'autonomisation économique restent des défis majeurs à relever pour réaliser cette ambition.

INDUSTRIE MARITIME

Liberia, Cameroun et Nigeria, leaders africains

L'industrie maritime joue un rôle crucial dans l'économie mondiale.

Parmi les 35 pays les plus prisés au monde pour l'immatriculation de navires, le Liberia, le Cameroun et le Nigeria, se positionnent stratégiquement sur le registre maritime international, selon le dernier rapport de la CNUCED. Un fait qui met en lumière l'importance croissante du secteur maritime dans le développement économique de la région.

Au cœur de ce phénomène, le Liberia se distingue en occupant la première place du classement mondial depuis 2022, ayant surclassé des géants tels que Panama. Avec 5 215 navires sous son pavillon, ce pays offre des conditions fiscales particulièrement attractives pour les armateurs.



Les résultats de l'étude, réalisée par Clarksons Research Services, révèlent que le Cameroun et le Nigeria comptent respectivement 295 et 945 navires, s'inscrivant ainsi dans les 30 premiers pays au monde pour la flotte maritime.

Ces pavillons étrangers ne sont pas seulement une question d'immatriculation, mais ils entraînent des retombées économiques significatives

pour les pays concernés. En choisissant de s'immatriculer sous ces pavillons, les armateurs bénéficient de conditions fiscales avantageuses qui, en retour, se traduisent par des revenus pour les pays hôtes. En effet, les frais d'immatriculation, les droits d'inspection et de renouvellement ainsi que les redevances de gestion de pavillon constituent des sources de revenus non né-

gligeables.

L'impact positif de l'industrie maritime ne se limite pas à l'aspect financier. Elle encourage également le développement d'un écosystème industriel local, en favorisant la création de services connexes comme l'entretien des navires, la gestion d'équipages et des services logistiques et financiers. Ces activités génèrent des emplois, développent des compétences dans les métiers maritimes et stimulent l'innovation dans le secteur.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon l'Autorité maritime du Libéria, l'industrie maritime a contribué à hauteur de 30 millions USD au budget national en 2022. Ces revenus constituent une pierre angulaire pour de nombreux pays en développement, prouvant ainsi

que la mise en avant d'une stratégie maritime solide est essentielle pour catalyser le développement économique.

Ainsi, le Liberia, le Cameroun et le Nigeria ne sont pas seulement des destinations d'immatriculation, mais ils sont également des acteurs clés dans la dynamique mondiale de l'industrie maritime. Leur rôle dans l'économie maritime mondiale souligne l'importance d'un engagement renforcé pour soutenir le développement de ce secteur vital, porteur d'opportunités économiques et de prospérité à long terme. Dans un monde où les chaînes d'approvisionnement sont plus que jamais interconnectées, l'avenir de ces pays dans l'industrie maritime paraît prometteur et fondamental pour leur croissance économique.

CÉRÉALES

Levier d'influence croissante dans le commerce mondial

Du 22 au 24 octobre, les pays du groupe BRICS, se sont réunis en Russie avec leurs nouveaux adhérents (Iran, Émirats arabes unis, Égypte, Éthiopie), ont examiné le projet de créer une bourse dédiée aux céréales.

Ce projet, qui pourrait également s'étendre aux légumineuses et oléagineux, vise à offrir une alternative aux bourses dominées par l'Occident, en permettant aux acheteurs d'accéder directement aux producteurs. Si ce projet obtient l'appui de pays représentant 45 % de la population mondiale et 26 % du PIB global, sa concrétisation pourrait toutefois être complexe, en raison des exigences de confiance, de transparence, de liquidité et d'arbitrage.

Les BRICS, avec près de 60 % de la production mondiale de céréales, exercent une influence majeure sur ce marché. En 2023, ils représentaient près de la moitié de la production mondiale de blé et 60 % de l'offre mondiale de maïs, menés par la Chine, l'Inde, la Russie et le Brésil. Ensemble, les neuf pays comptent pour un tiers des exportations de maïs et 28 % du commerce mondial de blé. En ce sens, une bourse

régionale pourrait consolider leur rôle stratégique dans le commerce mondial des céréales.

Malgré ce potentiel, des obstacles techniques et institutionnels persistent. La mise en place d'une bourse nécessite des opérateurs apportant de la liquidité et un marché à terme fonctionnel et transparent.

Or, François Luguenot, analyste du marché des céréales, souligne que les bourses existantes (Euronext, Chicago, New York) sont relativement sûres pour les opérateurs, malgré quelques dysfonctionnements, et que la méfiance des acteurs occidentaux envers une régulation menée par des autorités russes ou chinoises pourrait freiner les échanges. Par ailleurs, la gestion des litiges est cruciale pour les grands négociants, qui pourraient hésiter à confier des montants significatifs aux régulateurs des BRICS.

En outre, Luguenot ques-

tionne la nécessité même d'une bourse de céréales pour les BRICS, soulignant qu'un marché à terme n'est pas indispensable pour le commerce de produits comme le blé russe

en direction de la Chine.

Si les BRICS s'engagent dans cette voie, ils pourraient redéfinir l'équilibre des échanges agricoles mondiaux. Cependant, l'initiative devra

relever des défis considérables pour instaurer la confiance et répondre aux exigences de transparence, de liquidité et de règlement des litiges.

En Mémoire de

Célébration de vie

DU 28 AU 30 NOVEMBRE 2024 À DOUALA & MA'AN

ABESSO MVE

Samuel

Né le 09/02/1961 - Décédé le 22/10/2024 des suites de maladie

POINTS FOCaux :

SAD: MBA ASSOUMOU JÉRÔME
696 811 121 / 677 066 204

FAMILLE: MVE ABESSO MARCEL
695 447 020 / 654 502 579

Directeur Commercial et Marketing de la Société d'Aménagement de Douala (SAD)

SECTEUR BANCAIRE CAMEROUNAIS

Acces Bank, Sunu et Nsia en course pour le contrôle de la Commercial Bank Cameroun

Le paysage bancaire camerounais connaît un tournant significatif avec l'intérêt exprimé par les groupes Acces Bank, Sunu et NSIA pour acquérir 51 % des parts de l'Etat camerounais dans la Commercial Bank Cameroun (CBC).

Selon le quotidien L'Économie, cette cession, mise en vente depuis mars 2024, est gérée par Rothschild & Co, agissant en tant que conseiller financier de l'État. Les offres des trois investisseurs sont actuellement à l'étude dans le cadre d'un processus visant à sélectionner un repreneur stratégique.

À la suite de la réception des propositions, Rothschild & Co avait d'abord concentré son attention sur



les offres de ces trois géants financiers. Cependant, un consortium d'acteurs privés camerounais a fait

surface, initiant des discussions pour une option complémentaire. Ce développement, bien que tardif, a

conduit le gouvernement à demander à la banque d'affaires de prendre en considération cette offre locale, ajoutant ainsi une dimension supplémentaire à la compétition pour le contrôle de la CBC.

Le nom du nouvel actionnaire majoritaire pourrait être révélé au cours du quatrième trimestre 2024, avec un objectif de finalisation des accords de rachat et d'introduction en bourse doit être conclue avant fin décembre 2024, d'après le calendrier publié le 6 mars 2024, par le ministre des Finances, Louis Paul Motaze. Cette cession s'inscrit dans une pression croissante exercée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sur le

gouvernement camerounais, l'incitant à réduire sa participation dans la banque afin de respecter les normes de régulation.

D'après les informations disponibles, l'État camerounais pourrait conserver 17 % des parts de la CBC tout en cédant 51 % au partenaire stratégique et 30 % à des investisseurs nationaux. Allianz, une compagnie d'assurance, détiendrait les 2 % restants. Cette opération pourrait transformer non seulement la structure du capital de la CBC, mais également dynamiser le secteur bancaire camerounais en attirant des investissements étrangers et en renforçant la concurrence locale.

Dagoro Etroukan

PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Le soutien aux PME africaines

La SFI et C2FO lancent une plateforme de financement pour améliorer la trésorerie des PME en Afrique

La Société financière internationale (SFI) et la plateforme américaine C2FO annoncent la création d'une nouvelle solution numérique dédiée à la gestion de fonds de roulement pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en Afrique. Ce partenariat, révélé le 28 octobre 2024, a pour objectif d'améliorer l'accès au financement des PME africaines, souvent confrontées à des difficultés pour obtenir des prêts auprès des banques commerciales.

La plateforme reposera sur la technologie brevetée de C2FO, permettant aux PME de vendre leurs factures à escompte pour obtenir rapidement des liquidités. Cette solution, qui se distingue des prêts traditionnels, ne nécessite ni garantie ni caution, car les grandes entreprises clientes des PME joueront le rôle de caution en raison de leur profil de risque plus favorable. En pratique, les petites entreprises pourront recevoir le paiement de leurs créances dès qu'un client valide leur facture, libérant ainsi des fonds pour leurs opérations.

Le projet débutera au Nigeria, première économie et pays le plus peuplé du continent, où le potentiel pour ce type de financement est jugé particulièrement élevé. Selon les estimations de C2FO, la plateforme pourrait générer jusqu'à 25 milliards de dollars de financement annuel pour les petites entreprises nigérianes. Si l'initiative est un succès, elle pourrait s'étendre à d'autres pays africains confrontés aux mêmes défis en matière de financement.

Sandy Kemper, fondateur et PDG de C2FO, a souligné : « Il est tout à fait naturel que ce travail commence dans le pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigeria, qui dispose d'un secteur des petites entreprises particulièrement prometteur. Nous pensons que cette approche innovante fournira aux MPME les liquidités dont elles ont tant besoin pour se développer et réussir. » Depuis sa création en 2008, C2FO revendique avoir facilité le financement de plus de 375 milliards de dollars pour les entreprises à travers le monde.

Pour la SFI, ce partenariat représente une avancée importante dans le financement des chaînes d'approvisionnement des PME en Afrique. Ces entreprises, bien que représentant jusqu'à 90 % des sociétés et 80 % des emplois sur le continent, sont souvent exclues du financement bancaire traditionnel, ce qui freine leur développement. Avec ce projet, la SFI espère ouvrir de nouvelles perspectives pour ces acteurs économiques essentiels à la croissance de l'Afrique.

GABON / ASSURANCES

Une dynamique de croissance au 2e trimestre 2024, malgré une réduction des sinistres

Le marché des assurances au Gabon a connu un rebond spectaculaire au deuxième trimestre 2024, avec une augmentation de 84,8 % du chiffre d'affaires, après une chute marquée de 63,3 % au premier trimestre.

Cette reprise s'explique principalement par le lancement de projets d'infrastructures dans le pays, qui ont stimulé la demande en assurances, notamment dans les secteurs du BTP et des mines. Cependant, cette croissance s'accompagne d'une dynamique contrastée concernant les sinistres réglés et les commissions versées aux intermédiaires, ce qui donne à ce secteur une dimension à la fois positive et complexe.

Une baisse marquée des sinistres, surtout dans l'assurance non-vie

Une des évolutions les plus notables au cours du second trimestre 2024 a été la réduction significative des sinistres réglés, qui ont chuté de 24,2 % par rapport à la même période en 2023. Cette baisse s'ajoute à une précédente diminution de 13,6 % observée au premier trimestre de l'année. La baisse des sinistres a été particulièrement forte dans la branche de l'assurance non-vie, avec une chute de 53,7 %, ce qui constitue un phénomène inédit sur le marché gabonais.

Les sinistres dans la branche vie, quant à eux, ont enregistré une hausse de 179,3 % après un repli de 48,9 % au trimestre précédent. Cette évolution peut s'expliquer par l'acquisition de nouvelles affaires par les compagnies d'assurances vie, notamment grâce à des produits d'assurance ciblant de nouveaux segments de clientèle, comme les travailleurs du secteur formel et informel ou les expatriés. Cette croissance est également soutenue par l'augmentation de la sensibilisation et de la demande en matière de prévoyance sociale et de couverture santé.

La digitalisation et les bureaux directs, moteurs de la réduction des commissions

En parallèle à la réduction des sinistres, une autre tendance marquante du secteur des assurances au Gabon est la baisse des commissions versées aux intermédiaires. En effet, les paiements de commissions ont



chuté de 20,9 % au deuxième trimestre 2024, après une baisse de 12,1 % au trimestre précédent. Cette évolution s'explique par l'adoption croissante des bureaux directs par les compagnies d'assurance et l'essor de la digitalisation des services. Les assureurs se tournent de plus en plus vers des plateformes en ligne et des canaux numériques pour interagir directement avec les clients, réduisant ainsi leur dépendance aux courtiers et autres intermédiaires traditionnels.

Cette digitalisation permet non seulement de réduire les coûts liés aux commissions, mais aussi d'améliorer l'expérience client, en offrant une accessibilité accrue et des services plus rapides. En revanche, les commissions versées pour l'assurance vie ont fortement augmenté, avec une hausse de 216,7 %, ce qui indique que ce segment, plus complexe et souvent nécessitant une interaction plus poussée avec les clients, reste largement dépendant des intermédiaires.

Une croissance portée par les projets d'infrastructure

Le facteur clé de cette dynamique de croissance est sans doute le boom des projets d'infrastructure en cours dans le pays. Les chantiers dans les secteurs des BTP (bâtiment et travaux publics) et des mines ont généré une demande accrue pour des produits d'assurance adaptés aux risques liés à ces activités. Ces secteurs, moteurs de l'économie gabonaise, ont ainsi créé de nouvelles opportunités pour les assureurs, non seulement en termes de souscriptions, mais aussi en termes de diversification des produits d'assurance proposés.

Les compagnies d'assurances au Gabon ont ainsi développé des offres spéciales pour couvrir les risques liés à la construction, les accidents de travail, ainsi que les risques

spécifiques aux secteurs miniers et énergétiques. La croissance des investissements dans ces secteurs permet donc d'espérer un maintien de la demande pour des produits d'assurance adaptés, à mesure que ces projets se poursuivent.

Défis et perspectives pour le marché des assurances

Malgré cette dynamique positive, le marché des assurances gabonais fait face à plusieurs défis structurels. D'une part, bien que le secteur ait montré une forte résilience au deuxième trimestre 2024, la dépendance à certains secteurs comme le BTP et les mines peut rendre le marché vulnérable aux fluctuations économiques et aux risques géopolitiques, notamment en ce qui concerne les investissements étrangers et les prix des matières premières.

D'autre part, la digitalisation rapide des services d'assurance peut engendrer des défis en termes d'accès à la couverture pour certaines populations, notamment dans les zones rurales ou moins connectées. Les assureurs devront donc mettre en place des stratégies inclusives pour ne pas exclure des segments de clientèle importants, tout en conservant leur rentabilité. De plus, la réglementation du secteur devra évoluer pour s'adapter à cette nouvelle ère numérique, en assurant une protection adéquate des consommateurs tout en encourageant l'innovation.

Un marché en pleine mutation

Le marché des assurances au Gabon est clairement en pleine mutation, avec une croissance soutenue portée par les projets d'infrastructure, mais aussi des changements importants dans la manière dont les services sont fournis, avec la digitalisation et la réduction des commissions. Si la baisse des sinistres et la hausse des affaires dans l'assurance vie témoignent d'une bonne dynamique pour le secteur, il est essentiel que les assureurs et les régulateurs restent attentifs aux défis futurs. La diversification des produits, l'inclusion des populations vulnérables et l'adaptation aux nouvelles technologies seront les clés pour garantir la pérennité de cette croissance à long terme.

Yveline M. Douala

LA COSUMAF TRACE LES CONTOURS D'UN AVENIR FINANCIER INCLUSIF À LIBREVILLE

Libreville, le 5 novembre 2024, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), autorité de régulation de marché financier de la CEMAC sous la houlette de son Président, Jacqueline Adiaba-Nkembé, a organisé une conférence au Radisson Blu Hôtel de Libreville, qui a mis en lumière l'évolution des avancées réglementaires qui continuent de guider les réformes actuelles. L'événement a réuni experts et professionnels dont d'anciens dirigeants de la COSUMAF et de la Commission des Marchés Financiers du Cameroun (CMF), pour explorer les innovations récentes dans la réglementation des marchés financiers régionaux.

La rencontre visait à poser les bases d'un marché financier plus dynamique, inclusif et résilient. Lors son allocution, Mme Adiaba-Nkembé a évoqué les transformations profondes que traverse le secteur financier mondial. Il s'agit entre autres de la digitalisation accélérée, la montée des fintechs et les exigences accrues en matière de transparence. Elle a également émis le souhait que la CEMAC puisse s'adapter pour rester compétitive et attractive, tant pour les investisseurs locaux qu'étrangers.

La présidente n'a pas manqué de rappeler à ses convives que la modernisation du cadre réglementaire poursuit plusieurs objectifs majeurs : renforcer la confiance des investisseurs, améliorer leur protection, faciliter l'accès aux marchés et encourager l'innovation. Ce chantier réglementaire, en cours depuis la fusion des deux bourses régionales en 2017, a déjà permis d'adopter un Règlement Général et 23 instructions couvrant l'ensemble des acteurs du marché.

Au cours des ateliers organisés pour la circonstance, il a été question de comparer le nouveau cadre réglementaire avec ceux d'autres juridictions, de finaliser les instructions en cours et d'identifier les freins au développement du marché financier. L'objectif est clair : bâtir un marché résilient, capable de soutenir la croissance économique de la sous-région.

Cette rencontre a également permis d'évoquer les initiatives de collaboration avec plusieurs institutions telle que la Banque mondiale, notamment sur les questions de financement durable. La présence d'anciens régulateurs du défunt marché camerounais et de la sous-région a contribué à la solennité de l'événement. Chief Théodore Edjangué, Jean Claude Ngbwa, Nagoum Yamassoum, et Rafaël Tung Nsue dont les interventions recueillies soulignent de l'importance du cadre réglementaire solide et évolutif.

Il a été question de comparer le nouveau cadre réglementaire avec ceux d'autres juridictions, de finaliser les instructions en cours et d'identifier les freins au développement du marché financier. L'objectif est clair : bâtir un marché résilient, capable de soutenir la croissance économique de la sous-région.

Dossier réalisé par
Emmanuel UM

La Cosumaf prépare l'avenir financier de la Cemac à Libreville

Le 5 novembre 2024, la COSUMAF, sous la direction de Jacqueline Adiaba-Nkembé, a organisé une conférence au Radisson Blu Hôtel de Libreville. L'événement a rassemblé experts et figures historiques du secteur financier régional pour tracer les lignes directrices d'un marché inclusif, résilient et innovant. Cette rencontre a permis de faire le point sur les avancées réglementaires depuis la fusion des deux bourses de la CEMAC en 2017.

La présidente a mis en lumière les défis majeurs que le secteur doit relever face à une digitalisation accélérée, à l'essor des fintechs et aux exigences croissantes de transparence. Parmi les priorités : renforcer la confiance des investisseurs, améliorer leur protection et ouvrir le marché à de nouveaux acteurs.



Une vue partielle de la salle de conférence

Les participants ont comparé les cadres réglementaires internationaux et identifié des freins au développement, tout en explorant des pistes de collaboration avec des partenaires comme la Banque mondiale.

La présence de figures histo-

riques, comme Théodore Edjangué, Jean Claude Ngbwa, Nagoum Yamassoum et Rafaël Tung Nsue a renforcé la portée de cet événement. Ensemble, ils ont partagé leur vision pour le développement du marché financier régional, dont les interventions recueillies souli-

gnent l'importance d'un cadre réglementaire solide et évolutif.

La COSUMAF s'affirme comme un pilier essentiel dans la construction d'un marché financier adapté aux ambitions économiques de la sous-région.

CONFÉRENCE SUR LA MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Apports des anciens présidents de la Cosumaf et de la Cmf

Les anciens présidents de la Commission sur surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) et de la Commission du marché financier du Cameroun (Cmf) ont honoré l'événement de leur présence, enrichissant les échanges par leurs témoignages. Ils ont partagé des expériences précieuses, retraçant les défis et les réussites qui ont jalonné leurs mandats respectifs. Aux côtés des experts invités, ils ont offert une perspective unique sur l'évolution du marché financier en Afrique centrale, contribuant ainsi à une concertation enrichissante et orientée vers l'avenir.

Chronique d'une évolution du marché sous-régional.

RAFAEL TUNG SUE



De gauche à droite : Rafaël Tung Sue, Chief Théodore Edjangué, Jacqueline Adiaba-Nkembé, Nagoum Yamassoum et Jean Claude Ngbwa

Architecte de l'unification financière : De la vision à la réalisation d'un marché unique en CEMAC

C'était pour moi un honneur de succéder à mon prédécesseur. À mon arrivée à la tête de la COSUMAF, la Commission des Marchés Financiers (CMF) existait déjà, ce qui explique que je prenne la parole en premier, non pas pour voler la vedette à quiconque, mais pour situer le contexte.

Lorsque j'ai été nommé Président de la COSUMAF, je venais de la COBAC. J'ai trouvé une équipe très motivée, mais il est vite apparu que la principale difficulté de la Commission de Surveillance du Marché Fi-

nancier était d'ordre politique. Malgré le consensus technique sur la nécessité d'un marché unique, les divergences entre les dirigeants politiques avaient empêché sa réalisation. Mon premier objectif était donc de poursuivre le travail amorcé par mon prédécesseur, Gandou, afin de rapprocher les deux marchés existants à l'époque.

Vers l'unification des marchés

Nous avons multiplié les séances de travail avec la CMF dans une atmosphère toujours

courtoise et constructive. Nous savions qu'en l'absence de cohérence au sein de la CEMAC, aucune des deux structures, ni le marché dit régional, ni le marché dit national, ne pourrait réellement décoller. Les quelques opérations effectuées ici et là ne suffisaient pas à dynamiser le marché.

Mon plan d'action se résumait donc en un objectif majeur : l'unification du marché. Pour y parvenir, il fallait avancer de manière méthodique. Nous avons organisé de nombreuses rencontres entre les deux institutions, mais il manquait un appui politique.

Avec le soutien de la Banque mondiale, nous avons commandité une étude sur le potentiel du marché financier. La restitution de cette étude a eu lieu à Malabo, sous la présidence de S.E. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la Guinée équatoriale. Ce fut un moment marquant, car obtenir l'accord des autorités équato-guinéennes pour une telle rencontre n'était pas chose aisée. Grâce à une mobilisation collective, y compris des délégations internationales (Maroc, France, etc.), cet événement a été un succès. Le Président de la République a même débloqué 500 millions de francs CFA pour couvrir les frais logistiques, et je tiens ici à exprimer ma gratitude.

Résultats de l'étude et décision politique

L'étude a confirmé ce que nous présentions : le marché financier de la CEMAC avait un potentiel énorme. Si les entreprises identifiées étaient introduites en bourse, la capitalisation pourrait rapidement atteindre des niveaux significatifs, bien au-delà des maigres 1 % du PIB alors enregistrés.

Forts de ces conclusions, nous avons soumis un rapport lors de la Conférence des Chefs d'État à N'Djamena, le 31 octobre. Contrairement à une idée répandue, la décision de fusionner les deux marchés a été prise à cette occasion. C'était un objectif crucial, car j'étais convaincu que si nous échouions à fusionner les marchés, tant la COSUMAF que la CMF seraient vouées à disparaître.

Anecdotes et efforts diplomatiques

Quelques jours avant cette conférence, le 16 octobre, je me suis rendu à Malabo pour rencontrer le Président Obiang. Je lui ai demandé d'user de son influence pour convaincre ses pairs, notamment au Cameroun, de soutenir la fusion. Sa réponse positive m'a donné espoir.

À N'Djamena, l'atmosphère était tendue. Nous ne savions pas si les dirigeants allaient valider la fusion. Dans ce contexte, Marcel Ondele, Secrétaire général de la COBAC, et moi-même avons travaillé jusqu'à trois heures du matin pour préparer une note stratégique. Nous l'avons remise à un ministre, afin qu'il la présente en huis clos.

Une victoire et une passation de témoin

La décision de fusionner les deux marchés a été une grande victoire pour nous tous. Mon mandat à la COSUMAF, qui s'est terminé en 2017, a été couronné par cette réussite. Lors de la passation de service, tous les ministres étaient présents, signe de l'importance de cette réalisation.

Ce fut une aventure marquée par des défis, mais aussi par des succès. Aujourd'hui, l'unification des marchés financiers de la CEMAC est une réalité, et j'en suis fier.

NANGOU YAMASSOUM

Architecte de l'unification des marchés financiers et pilier du renforcement institutionnel

En tant que secrétaire à la Présidence tchadienne, j'ai été appelé à jouer un rôle clé dans une mission partagée. Pour ma part, ma nomination a été une surprise totale. Je n'avais jamais été candidat à quoi que ce soit lors de ce sommet, jusqu'à ce que les Chefs d'État entrent en salle.

Autant cette nomination a créé la surprise, autant j'étais moi-même à la fois étonné et inquiet. J'avais peu d'appétence pour les questions financières et encore moins d'affinités dans ce domaine. Je ne suis d'ailleurs pas certain que mon arrivée ait immédiatement rassuré le personnel de la COSUMAF. Toutefois, cette nomination s'est accompagnée d'une feuille de route claire : fusionner le marché financier national camerounais avec le marché communautaire.

Une mission ardente

Pour moi, cette tâche s'apparentait à relier "l'être et le néant", comme l'aurait dit un penseur. L'être représentait le marché camerounais, bien structuré et actif ; le néant, le marché communautaire, qui restait largement théorique. Mon expérience au sein des pays de la CEMAC m'avait montré que même certains ministres ne comprenaient pas toujours ce qu'était un marché financier.

Lorsqu'on me demandait : « Quel est exactement ton rôle à Libreville ? », il m'était parfois difficile d'apporter des explications claires. Cependant, cette feuille de route devait être accomplie. Avec leur habituelle sagacité, nos Chefs d'État ont confié la supervision du processus à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Cette supervision, parfois perçue comme une subjugation de la COSUMAF par la BEAC, a suscité



des tensions, mais elles n'ont pas freiné notre progression.

Surmonter les doutes et les résistances

Nous devons surtout apaiser les doutes de nos partenaires camerounais, qui craignaient de "lâcher la proie pour l'ombre" : le marché camerounais, bien réel, face à un marché communautaire encore en gestation. Heureusement, nous avons pu compter sur des responsables ouverts et visionnaires, prêts à œuvrer pour l'unité.

Je tiens particulièrement à remercier le Pr. Ngwba, un citoyen exemplaire de la CEMAC, qui a collaboré étroitement avec nous pour atteindre nos objectifs. Outre l'unification, nous devons également poursuivre les activités traditionnelles de la Commission : sensibiliser les émetteurs, mobiliser les investisseurs et intensifier nos échanges avec les États.

Des défis multiples

Les moyens pour accomplir cette mission n'ont pas suivi immédiatement. La première année, nous passions plus de temps dans les avions et dans les salles d'attente ministérielles que dans nos bureaux. Pourtant, nous avons reçu un appui précieux de la Communauté, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD) et de nos collègues du Maroc, qui nous ont aidés à rédiger deux règlements clés : le règlement ministériel et le règlement général.

Je suis heureux de constater qu'un an après leur adoption, la Présidente actuelle s'efforce de moderniser ces textes pour les aligner sur les meilleurs standards internationaux. Félicitations à elle et à son équipe pour ce travail remarquable.

Renforcer la COSUMAF

En parallèle des travaux réglementaires, nous devons également dynamiser le marché et asseoir notre autorité en tant que régulateur. Les symboles sont importants. Pendant près de 20 ans, la COSUMAF était logée dans une villa privée. Il a fallu mener une bataille pour obtenir un siège digne de notre institution, un lieu qui impose le respect et reflète notre autorité. Ce fut un véritable combat, mais nous avons réussi, avec nos propres moyens, à doter la COSUMAF d'un siège prestigieux. Cela faisait partie d'un ensemble de défis : rédiger des textes, développer le marché, et affirmer notre rôle de régulateur fort.

Aujourd'hui, je suis fier de voir une COSUMAF plus dynamique, plus solide, et pleinement engagée dans sa mission. Merci à tous, et félicitations à Mme la Présidente pour son leadership exemplaire.

CHIEF THÉODORE EDJANGUE

Bâtisseur d'un marché financier solide et promoteur de l'intégration régionale

Je remercie Mme la Présidente pour l'honneur de m'avoir convié, huit ans après mon départ du marché financier. Permettez-moi de rappeler le contexte de la création du marché financier camerounais avant d'évoquer sa vision et son développement.

Origine du marché financier camerounais

Le marché financier camerounais est né dans un contexte où l'objectif initial était de créer un marché régional unique. Toutefois, des divergences politiques ont conduit à la mise en place d'un marché exclusivement camerounais, instauré par la loi du 31 décembre 1999. Les institutions nécessaires, dont la Douala Stock Exchange (DSX) et la Commission des Marchés Financiers (CMF), ont été mises en place progressivement, avec un décret d'application en 2002.

C'est dans ce cadre que j'ai été nommé président de la CMF en avril 2002. Alors en mission à la Banque mondiale, j'ai été informé par ma famille et des autorités camerounaises. Cette nomination a marqué le début d'une mission urgente : lancer le marché avant celui de Libreville.

Mise en place et défis initiaux

À mon arrivée, sans bureau dédié,



mon cabinet personnel a servi de siège temporaire. J'ai entrepris de rédiger les termes de référence et un plan d'affaires pour structurer le marché. L'objectif était d'accélérer les opérations, avec une première introduction en bourse prévue dès que possible.

En juin 2004, la première société, la Société des Eaux Minérales du Cameroun, est entrée en bourse, suivie de la Safacam en 2006 et de la Socapalm. Malgré un démarrage prometteur, le rythme des introductions a ralenti, limitant

le développement de l'offre sur le marché.

Rôle des acteurs du marché

Le marché dépendait également de l'implication des Prestataires de Services d'Investissement (PSI), principalement les banques actionnaires de la DSX. Certaines banques, initialement réticentes, ont fini par accepter de créer des entités spécialisées pour la bourse après des discussions en mars 2003.

Par ailleurs, nous avons travaillé à la mise en place d'une réglementation rigoureuse, avec des textes fondateurs tels que le règlement général de la CMF.

Vision régionale et indépendance

Dès le départ, nous avons envisagé l'intégration régionale. Des discussions régulières avec la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ont mené à un plan d'action commun en 2012, visant l'unification des marchés financiers.

Cependant, cette unification devait respecter deux conditions essentielles :

1. L'introduction en bourse d'au moins six sociétés étatiques par pays membre de la CEMAC.

2. L'indépendance totale de la commission régionale, notamment vis-à-vis

des États, des PSI et de la BEAC.

L'indépendance garantit une autonomie financière, cruciale pour un régulateur performant. Or, cette indépendance, souvent affirmée dans les textes, peine à se traduire dans les faits en Afrique centrale.

Transmission et perspectives

En octobre 2014, lors d'une réunion avec la BEAC, nous avons réaffirmé notre engagement pour l'unification des marchés, tout en soulignant l'importance de préserver l'autonomie institutionnelle de la CMF.

En 2016, après 14 années à la tête de la Commission, j'ai transmis le flambeau à mon successeur, convaincu que les bases pour un marché solide et intégré étaient posées.

Le marché financier, pour être efficace, doit être régulé par une institution forte et indépendante. Mon objectif a toujours été de construire un marché robuste, capable de résister aux crises et de protéger les investisseurs.

Un régulateur solide est indispensable pour limiter les risques de délinquance, tout en assurant la croissance harmonieuse du marché. Je reste optimiste quant à l'avenir, convaincu que le travail accompli continuera à porter ses fruits pour l'unification et le développement durable des marchés financiers de la sous-région.

JEAN CLAUDE NGBWA

Piloter la réforme et l'unification des marchés financiers pour un engagement au service de l'industrialisation

Je tiens à remercier particulièrement Madame la Présidente, car ce long processus a finalement abouti à des résultats concrets. Permettez-moi de revenir sur ce que M. Edjangué a mentionné : j'ai été membre de la Commission des marchés financiers du Cameroun de 2002 à 2005, avant d'être nommé à la CIMA en 2006, où j'ai exercé pendant dix ans en tant que régulateur. En 2016, je suis revenu comme président de la Commission des marchés financiers du Cameroun.

Ce fut un défi, certes, mais un défi en cohérence avec les objectifs que j'avais déjà poursuivis à la CIMA. Nous y avons mené des réformes majeures pour sauver un secteur des assurances en crise. Parmi ces réformes, l'instauration du paiement au comptant des primes d'assurance a été déterminante. Ce changement était crucial, car les courtiers retenaient souvent les primes payées par les assurés, privant ainsi les compagnies des moyens nécessaires pour honorer les sinistres. Cette réforme a été la pierre angulaire de la stabilité du secteur. Nous avons également introduit des cadres pour la micro-assurance et la réassurance, contribuant à renforcer le secteur.

Les défis à la Commission des marchés financiers

En rejoignant la CMF, ma première mission a été de pacifier un marché marqué par des tensions. Il fallait rétablir la confiance des acteurs, notamment après des sanctions qui avaient créé des frictions. L'autre priorité essentielle était d'aligner le marché financier sur les ambitions industrielles du Cameroun. Le rôle du marché ne devait pas se limiter à collecter des fonds ou à soutenir les emprunts publics ; il devait devenir un levier pour l'industrialisation du pays.

Cependant, le marché financier était méconnu, même par les entreprises, y compris les PME,



qui devaient en être les principaux bénéficiaires. Pour y remédier, nous avons développé une stratégie de communication visant à sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques. L'objectif était de dynamiser le secteur privé pour qu'il puisse réellement contribuer à la croissance.

Le contexte économique et la nécessité d'un marché actif

En 2016, le taux de crédit bancaire oscillait entre 7 et 8 %, et les banques, encore marquées par la crise bancaire, hésitaient à financer l'économie. L'État avait mobilisé entre 200 et 300 milliards de FCFA pour restructurer le secteur bancaire, mais les retours escomptés tardaient. Il devenait donc impératif de développer un marché financier accessible, notamment pour les PME.

Nous étions confrontés à des défis structurels : à peine trois actions cotées et un marché obligataire principalement camerounais. Pourtant, nous partagions une vision claire avec les acteurs du marché. Cette vision a été décisive lorsque l'idée d'unification des marchés financiers est arrivée.

L'unification des marchés financiers

Lors du sommet de 2017 à N'Djamena, des tensions subsistaient. Nous, camerounais, défendions avec vigueur notre marché, conscients de son importance pour l'industrialisation nationale. Cependant, après de nombreuses discussions, notre ministre nous a conseillé d'attendre une décision définitive. Une fois l'accord du Chef de l'État obtenu, nous avons changé de position et sommes devenus des promoteurs actifs de l'unification.

En avril 2018, avec le président Chief Edjangué, nous avons signé la convention de coopération CMF-COSUMAF, officialisant l'unification des marchés financiers camerounais et régional. Cela a permis de mobiliser d'autres acteurs clés, notamment le dépositaire central unique, représenté par la Caisse autonome d'amortissement au Cameroun. Une fois cette convention signée, tout s'est accéléré.

Perspectives et objectifs

Ce processus a donné une impulsion essentielle, mais il est crucial d'établir des objectifs clairs et mesurables. Je recommande vivement que le régulateur continue de collecter des données statistiques pour évaluer l'impact des réformes sur le développement du marché. Les nouveaux textes adoptés, avec l'appui de la Banque mondiale, doivent s'accompagner d'indicateurs précis pour mesurer les progrès et ajuster les actions si nécessaire.

Notre ambition reste la même : faire du marché financier un catalyseur de l'industrialisation et de l'émergence économique, alignée sur les objectifs de 2035. Cela exige une mobilisation accrue et une stratégie cohérente pour transformer notre vision en réalité.

Les titres et intertitres sont de la rédaction



Douala – Cameroun
Le
24 & 25 avril 2025

CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS

Thème

« Actionnariat populaire en Afrique Centrale: Contours, enjeux et défis »

24 avril 2025



Colloque international
En double format, présentiel
et par vidéo-conférence

24 avril 2025



Exposition des corps de
métier

25 avril 2025



Soirée de remise des Awards

Contacts & Inscriptions: +237 696 49 24 40 / 677 53 20 32 – email: lalettresarl@lettre-bourse.com

CRITÈRES DE CONVERGENCE

Dérapiage collectif des Etats de la Cemac sur la politique budgétaire

Le rapport de surveillance multilatérale 2023 adopté courant octobre 2024 révèle qu'aucun Etat de la Cemac n'a respecté les quatre critères de convergence dont le but est d'assurer la coordination des politiques budgétaires dans la sous-région. Cette situation peut être un signe de la mauvaise gestion financière des Etats.

S'achemine-t-on vers un nouveau round du programme économique et financier entre les Etats de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) et le Fonds monétaire international (FMI). Malgré la volonté des Etats d'en finir afin de gagner des marges de manœuvre budgétaires, cette hypothèse ne semble pas invraisemblable. Du moins, le dernier rapport de la Surveillance multilatérale (2023), adopté le 11 octobre 2024 ne rassure pas. Il ressort qu'aucun des six pays de la Communauté n'a respecté les quatre critères de convergence en vigueur.

En respectant deux critères chacun, la République centrafricaine (taux d'inflation : 3% ; stock de la



Les critères de convergence permettent de prévenir tout dérapage et de préserver la discipline communautaire.

dette publique : 44,7% du PIB) et la Guinée équatoriale (taux d'inflation annuel moyen : 2,4% ; dette publique : 35,5% du PIB) sont les moins mauvais élèves de la sous-région en 2023. Le Cameroun (dette publique : 48,1 du PIB), Congo (solde budgétaire de référence : 2,6% du PIB), et Tchad (dette publique : 36,3% du PIB) s'en tirent avec un seul critère chacun. A l'inverse, le Gabon n'a atteint aucun critère. De même,

aucun pays n'a respecté le critère de non accumulation des arriérés de dettes. De quoi douter de l'impact des différents programmes économique et financier mis en œuvre avec le a stabilité macroéconomique et la consolidation budgétaire.

Selon la Commission de la Cemac, le critère sur la viabilité budgétaire, le « solde budgétaire de référence », intègre une règle d'épargne financière sur ressources

pétrolières, et introduit la contracyclité dans la gestion budgétaire. Ainsi, la gestion budgétaire en zone Cemac ne devrait dépendre ni du cours du baril de pétrole de l'année en cours, ni du niveau de la production pétrolière de l'année en cours, mais plutôt des niveaux des recettes pétrolières obtenues au cours des trois dernières années.

Mauvaise santé financière

Les scores obtenus sur le « solde budgétaire de référence » renseignent que « les Etats de la Cemac majoritairement (à l'exception du Congo) dépensent plus qu'ils ne génèrent de revenus. C'est l'expression d'une mauvaise gestion financière de ceux-ci ; une dépendance excessive à l'emprunt ou un manque d'efficacité dans la collecte des recettes fiscales. Mettant les Etats en incapacité d'honorer leurs engagements futurs, d'où la pondération élevée pour préserver les banques des défauts de paiements », explique le Banquier-Consultant Ange Ngandjo.

Le « Taux d'inflation annuel

moyen », respecté uniquement par la Guinée Équatoriale montre l'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs en Cemac, « toute chose qui nuit gravement à la stabilité économique et incitera la banque centrale à augmenter ses taux d'intérêts pour contrôler l'inflation, ce qui ralentira la croissance de l'économie en 2025 et affectera la capacité de remboursement des Etats. »

En 2022 déjà, la situation était presque similaire. Quatre pays avaient respecté un seul critère de convergence sur quatre, celui sur l'endettement. Il s'agit notamment du Cameroun, de la RCA, du Congo et du Gabon. La Guinée Équatoriale et le Tchad ont respecté en plus de cet indicateur sur l'endettement celui sur le solde budgétaire de référence. Les résultats de 2024 ne devraient pas montrer des progrès très significatifs.

C'est dire que la capacité des Etats à mettre en œuvre les textes communautaires, pourtant ratifiés, devient une préoccupation majeure au sein de la Cemac.

Philippe NSOA

CEMAC

Alerte sur une rareté de liquidité sur le marché monétaire en 2025

Les nouveaux taux de pondération par Etat fixés par la Cobac, résultant du non respect des critères de convergence, couplés à l'accroissement de l'exposition des banques au risque souverain, en lien avec l'accélération des émissions de titres publics représentent un risque majeur pour les économies de la Cemac.

Dans une lettre circulaire du 18 octobre 2024, le secrétaire général de la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac), Marcel Onde, a communiqué aux présidents des Associations Professionnelles des Établissements de Crédit (APEC) de la Cemac, les « pondérations des engagements portés sur les Etats de la Cemac 2024/2025 », à appliquer dans la détermination des normes établies par les règlements en vigueur. Il s'agit de la résultante du niveau de respect des critères de convergence par chaque Etat, selon le rapport de surveillance multilatérale 2023. N'ayant respecté aucun critère de convergence, le Gabon se verra appliqué une pondération de 100% ; le Cameroun et le Tchad : 90% chacun ; la Centrafrique et la Guinée équatoriale : 85% chacune ; le Congo : 80%.

De l'avis des analystes, ces taux de pondération supérieurs ou égaux à 80%, indiquent que « les enga-



Pour la BEAC, l'exposition des banques locales au risque souverain est un risque majeur pour la stabilité financière.

gements des banques envers ces Etats sont considérés comme présentant un risque de crédit relativement élevé ou très élevé comme le cas du Gabon », explique le Banquier-Consultant Ange Ngandjo. En d'autres termes, « les signatures des Etats de la Cemac ne sont plus fiables, synonyme de la mauvaise santé économique et financière de ces Etats. »

Pour le banquier, « ces taux de pondération auront un fort impact sur le capital et les liquidités des banques, en ce sens qu'elles seront désormais obligées de conserver plus de capital sous forme de fonds propres ou réserves, pour couvrir leurs engagements sur les Etats. » A titre d'exemple, désormais dans

le cas du Gabon, toute banque de la Cemac qui souhaiterait financer l'Etat gabonais devra constituer 100% du montant engagé sous forme de réserves ; pour 100 000 FCFA prêtés au Gabon elle devra avoir 100 000 FCFA sous forme de réserves, montant qu'elle aurait pu utiliser pour financer tout autre agent économique.

Menace sur 4350 milliards

Ceci affectera la capacité des banques à prêter aux agents économiques ou à investir dans d'autres actifs. Causant de fait un ralentissement de l'économie. Ange Ngandjo craint que « toute banque ayant une exposition importante sur un Etat, pourrait être plus vul-

néable aux chocs économiques ou aux crises souveraines, affectant ainsi sa stabilité financière. » En effet, dans son dernier Rapport sur la politique monétaire (septembre 2024) la BEAC souligne que « l'accroissement de l'exposition des banques au risque souverain, en lien avec l'accélération des émissions de titres publics conjuguée avec la récurrence des tensions de trésorerie, qui représentent une menace sur la stabilité financière. »

A fin juillet 2024, la BEAC indique que le marché des valeurs du trésor (MVT) de la Cemac pèse 6 931,36 milliards de FCFA contre 51,56 milliards en décembre 2011, date de lancement du marché des titres publics. En pourcentage du PIB, l'encours des titres est passé de 0,1% en 2011 à 9,7% du PIB 13 ans plus tard. Au 30 juin 2024, la répartition de l'encours des titres par nature des détenteurs finaux montre que 62% des valeurs du Trésor en circulation sont détenues par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) soit 4 340 milliards ; les investisseurs institutionnels (sociétés d'assurance, fonds de pensions, etc.) détiennent 18,4% ; alors que les établissements de crédit non SVT représentent respectivement 14,1%. Les tensions de trésorerie des Etats font donc peser une menace sur près de 4

500 milliards que les établissements de crédit doivent potentiellement provisionner en réserves.

Sur l'encours de près de 7 000 milliards des titres, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) représentent 1 389,585 milliards, avec des maturités de 52 semaines au plus ; les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) : 5 541,775 milliards, avec des maturités de 3 à 5 ans.

P. NSOA



AVIATION

Pour le crash de 1995, l'ex Camair réclame 103 milliards à Boeing

Déjà victorieuse dans un premier procès avec Boeing en mars 2023, l'ancienne compagnie aérienne nationale du Cameroun, Camair, en liquidation, poursuit à nouveau le constructeur américain pour un deuxième crash, plus meurtrier, en décembre 1995 à Douala.

Bien qu'en procédure de liquidation, l'ancienne compagnie aérienne nationale du Cameroun, Cameroon Airlines (Camair), ne cesse de donner des tourments à son ancien fournisseur d'aéronefs Boeing. Le constructeur aéronautique américain doit à nouveau comparaître devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) du Wouri à Douala le 20 février 2025. Le 8 novembre 2024, le cabinet Bekolo & Partners, Liquidateur de la Camair, a déposé auprès du TGI du Wouri, une nouvelle plainte contre les sociétés Boeing Company et Pratt & Whitney.

Cette plainte vise à établir la responsabilité du géant aéronautique américain et demander réparation, pour l'accident (crash) du Boeing 737-200 de la Camair immatriculé TJ-CBE, baptisé "Le



En mars 2023, le TGI du Wouri avait déjà établi la responsabilité de Boeing dans le crash d'août 1984.

Nyong". Cet avion qui effectuait le vol N°UY 3701 de Cotonou vers Douala s'est écrasé le 03 décembre 1995 à Douala, faisant 71 morts (68 passagers et 3 membres de l'équipage). Au nom de la Camair en liquidation, le liquidateur demande au Tribunal de « condamner Boeing Company et Pratt & Whitney à payer une indemnisation de 103,1 milliards FCFA pour la réparation des préjudices. » Cette enveloppe est répartie entre le préjudice de perte de l'aéronef : 23,1 milliards, les

pertes d'exploitation : 75 milliards et le préjudice extrapatrimonial (réputation) : 5 milliards.

Emile C. Bekolo, gérant du cabinet Bekolo & Partners, appui sa plainte par les conclusions du rapport d'enquête d'accident. Le 7 décembre 1995, le Premier ministre de l'époque, Simon Achi Achu, avait mis sur pied une commission d'enquête chargée d'entreprendre toutes les investigations nécessaires pour comprendre les causes du drame. Du rapport final rendu en février 1996, il ressort que « les

causes racines de cet accident sont une combinaison de manquements de Boeing et Pratt & Whitney ».

Défaut de fabrication

Il s'agit, énumère Emile C. Bekolo : premièrement, de la panne du moteur gauche JT8D-15 fabriqué par Pratt & Whitney qui s'était manifestée au voisinage immédiat de l'atterrissage de l'avion, lorsque ledit moteur avait eu une défaillance suite à un détachement par fatigue d'une ailette du premier étage du fan qui avait entraîné la dégradation des performances dudit moteur. Ensuite, l'omission par Boeing de mettre dans le cockpit un système d'alarme ou de signalisation pouvant informer le pilote de la perte d'un moteur. Et, enfin, l'omission par Boeing d'élaborer un programme de formation des pilotes pour la pratique de remise de gaz lors de la phase d'atterrissage avec un moteur en panne.

Pour le dire autrement, avait précisé la commission d'enquête, « il est évident que l'avion Boeing 737-200 TJ-CBE baptisé le Nyong accidenté le 3 décembre 1995 à Douala, a été vendu, assemblé et

livré à la Camair par Boeing Company le 30 août 1985 soit un an après l'accident du 30 août 1984, avec les mêmes défauts de fabrication que le Boeing 737-200 TJ-CBD accidenté le 30 août 1984. » Or, souligne Emile C. Bekolo, c'est ce « défaut de fabrication du moteur qui avait eu la même défaillance et causé l'incendie du Boeing 737-200 de la Camair le 30 août 1984 à Douala faisant 2 morts. » Pour la commission d'enquête, « l'accident du 3 décembre 1995 aurait pu être évité si Boeing et Pratt & Whitney avaient effectué à temps les modifications nécessaires sur la production et équipements de suivi des paramètres moteurs. »

Dans une première affaire et à la demande du liquidateur de la Camair, le TGI du Wouri a établi en mars 2023, la responsabilité de Boeing Company et Pratt & Whitney dans l'accident du Boeing 737 immatriculé TJ-CBD qui a eu lieu le 30 août 1984 à l'aéroport de Douala. Condamnant les deux sociétés à payer solidairement à l'ex Camair la somme 158,48 milliards de FCFA.

Philippe NSOA

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE/MISE EN PLACE DE LA BRIGADE MIXTE EN GUINÉE ÉQUATORIALE/MALABO

Le Commissaire du Marché Commun a été reçu en audience par le Ministre en charge de l'Intégration

Dans le cadre de la mission circulaire relative à la mise en place des brigades mixtes dans les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), S.E.M Lucas Abaga Nchama, Ministre en charge de l'Intégration de la Guinée Équatoriale a accordé une audience au Commissaire Ngabo Seli Mbogo, en charge du Marché Commun.

Cette audience a permis de faire le point sur l'avancée des travaux relatifs à la création de ces brigades mixtes, un outil essentiel pour renforcer la coopération transfrontalière et lutter contre les trafics illicites et la criminalité organisée.

Le Commissaire, accompagné du Secrétaire permanent du Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale (CCPAC) et de la Représentante par intérim de la Commission de la CEMAC en Guinée Équatoriale, a salué l'engagement des autorités équato-guinéennes en faveur de cette initiative régionale.

Cette importante rencontre est prélude à la réunion des Experts prévue le 14 novembre 2024 et qui va mobiliser entre autres, les membres des forces de sécurité et des administrations douanières agissant aux frontières. Les échanges vont porter sur les aspects opérationnels, logistiques et juridiques.

Les brigades mixtes ont pour mission de renforcer la surveillance des frontières, de faciliter les échanges commerciaux légaux et de lutter contre les menaces transfrontalières. Leur déploiement s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la CEMAC visant à promouvoir une intégration régionale plus sûre et plus prospère.

A l'issue de cette audience, le Ministre a réaffirmé son soutien à la CEMAC et réitéré la détermination de la Guinée Équatoriale à poursuivre la coopération en matière de sécurité et de facilitation des échanges.

Source : Cematic

TIMBRE FISCAL AU CAMEROUN

On passe au numérique dès le 15 novembre 2024

Dans l'optique de sécurisation des recettes publiques, en éliminant l'utilisation de cash et les machines à timbrer, souvent exploitées dans des pratiques douteuses, la direction des impôts accélère sa digitalisation.

Introduite il y a quelques années au Cameroun, les machines à timbrer avaient pour objectif de lutter contre la contrefaçon des timbres physiques, qui faisaient alors rage dans le pays. Cependant, ces dispositifs n'ont pas non plus réussi à contrecarrer les fraudeurs, qui, à travers divers stratagèmes et méthodes continuent de priver le Trésor public d'importantes ressources financières. Face à ces pertes sans cesse croissantes l'État prend le taureau par les cornes.

À partir du 15 novembre 2024, les timbres fiscaux au Cameroun ne seront plus physiques. La dématérialisation du timbre fiscal est en marche au ministère des Finances. Louis Paul Motazé, a annoncé cette transformation. Ladite concerne divers documents administratifs, dont le permis de conduire, la carte grise, les duplicatas, ainsi que des documents spécifiques tels que les permis de chasse, de port d'armes, ou de recherche scientifique.

« Le ministre des Finances porte à la connaissance du public qu'à



Immeuble siège de la direction des impôts

compter du 15 novembre 2024, le timbre fiscal requis sur les documents ci-après : le permis de conduire, la carte grise et les duplicatas respectifs, le permis de port d'arme, le permis et la licence de chasse sur autres activités cinétiques, le permis de recherche à but scientifique, les contrats de transport (lettre de voiture), la mutation totale, le morcèlement judiciaire, le morcèlement par-devant notaire, le retrait d'indivision, l'immatriculation directe et les duplicatas, sera déclaré payé en ligne, sur la plateforme de la direction générale des Impôts (DGI) », indique Louis Paul Motazé dans un communiqué signé en début de mois de Novembre.

À en croire le ministre, « la quitance de paiement de cet impôt remplace l'empreinte physique du

timbre concerné, et pourra être authentifié à partir du système de la DGI ». Au demeurant, en dépit de l'énumération faite par le ministre Motazé dans son communiqué, à la DGI, l'on précise que cette dématérialisation concerne tous les timbres fiscaux, y compris ceux ordinairement apposés sur les photocopies ou copies des documents, et même les « timbres gradués ».

Avis aux usagers les timbres fiscaux seront désormais numériques. Un terminal digital de la direction générale des impôts va les générer en laissant des tâches pour la comptabilité du trésorier public. Ne vous faites donc pas arnaquer par des agents véreux qui vous proposeront encore des timbres fiscaux issues des machines

PN

NOTATION FINANCIÈRE

S&P salue la stabilité et le dynamisme économique du Tchad

Pour sa première notation souveraine, l'agence de notation financière américaine Standard & Poor's attribue la note de crédit « B-/B » au Tchad, avec perspective stable. Selon le gouvernement, c'est la notation la plus élevée pour un pays de la Cematic.

L'élection du président Mahamat Idriss Déby, dans un climat politique apaisé, mettant un terme à une période de transition incertaine, commence à produire ses effets. Dans un rapport publié ce 28 octobre 2024, l'agence de notation financière Standard & Poor's (S&P) a attribué au Tchad les notes « B- » pour ses emprunts à long terme en devise et en monnaie locale et « B » pour les obligations de court terme. Il s'agit de la première évaluation de notation souveraine du Tchad. « C'est la notation la plus élevée pour les pays de la Cematic », se félicite le ministre d'État, ministre des Finances, du budget, de l'Economie et du Plan, Tahir Hamid Ngulin.

Assortie d'une perspective stable, cette note correspond à la catégorie des obligations dites « hautement spéculatives ». Ce niveau de notation reflète un profil à risque pour les inves-



Cette notation reflète un effort de transparence et montre que le Tchad a une opportunité de croissance.

tisseurs, bien que le maintien d'une perspective stable suggère que S&P ne prévoit pas de détérioration immédiate, ce qui est une bonne nouvelle.

Pour justifier sa décision, S&P indique que « cette notation reflète d'abord les solides perspectives du Tchad en termes d'activités économiques. Elles sont soutenues par la bonne dy-

namique du secteur pétrolier ainsi que les importantes réformes en matière de diversification économique mises en œuvre au cours des dernières années, notamment dans le domaine agricole et de l'élevage. »

En ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), la notation signifie que

le secteur pétrolier pourrait continuer à attirer des capitaux grâce aux perspectives positives des prix de l'énergie. L'importance des revenus pétroliers constitue un avantage pour les recettes budgétaires et les comptes extérieurs, surtout si les prix mondiaux du pétrole restent favorables.

Transparence

Cette notation reflète également le niveau modéré et la structure favorable de la dette publique du Tchad, qui s'accompagne des réformes fiscales soutenant les revenus non pétroliers du gouvernement. Dans ses dernières prévisions d'octobre 2024, le Fonds monétaire international estime que malgré une baisse à venir des recettes pétrolières, les recettes non pétrolières devraient considérablement augmenter. A court terme, l'agence s'attend à ce que le nouvel exécutif mette en place des réformes structurelles qui permettront au pays de se maintenir à un niveau de croissance de 3,6 % par an entre 2024 et 2027.

Pour cette année, la croissance économique est projetée à 3,2% après 4,9% en 2023. L'inflation monterait à 4,9% contre 4,1%

en 2023. Le solde budgétaire global (dons inclus) reviendrait à -0,7% du PIB contre -1,3% l'année dernière. La dette publique baisserait à 31,5% du PIB (contre 36,3% à fin 2023) dont une dette extérieure évaluée à 13,6% du PIB contre 16,9% du PIB en 2023. Le solde courant se creuserait à -1,7% en 2024 contre -0,7% l'année dernière.

D'une manière générale, souligne Tahir Hamid Ngulin, cette notation de crédit inaugurale reflète un effort de transparence notable et les relations de confiance que le pays entretient avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi que la stabilité macroéconomique que confère l'appartenance à la zone Cematic. « Elle constitue un jalon important en vue de la diversification des financements pour accélérer la trajectoire du développement du Tchad ». En particulier, « le pays compte s'appuyer sur cette notation pour mobiliser les ressources nécessaires au déploiement du futur Plan national de développement avec l'ambition de la diversification de l'économie, la modernisation des infrastructures et le renforcement du capital humain. »

Philippe NSOA

RCA/RDC

157 milliards de FCFA pour la valorisation du fleuve Oubangui

Ce financement de la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs de fonds vise à soutenir la régulation et sécuriser les activités de navigation sur ce fleuve transfrontalier et accroître l'accès à l'eau potable à Bangui et au Nord de la RDC.

Avec l'aggravation des changements climatiques, l'eau devient de plus en plus une ressource critique et sa gestion peut vite devenir une source de tensions comme on le voit avec le Nil. Pour leur part, la République Centrafricaine (RCA) et la République Démocratique du Congo (RDC) ne veulent pas arriver à ces extrêmes. C'est la raison du programme régional d'appui au développement des infrastructures et de la valorisation des ressources en eau transfrontalières entre la RCA et RDC (Predire). Estimé à plus de 157,89 milliards de FCFA, le projet est financé par le groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'autres partenaires au développement.

C'est dans ce cadre que le Fonds africain de développement, le guichet concessionnel du groupe de



2,5 millions de riverains vont bénéficier d'une navigation sécurisée sur le fleuve et d'un meilleur accès à l'eau potable.

la BAD, a accordé un financement de 82,549 milliards le 20 septembre 2024, pour soutenir le développement des infrastructures et améliorer les ressources en eau entre les deux pays voisins. Ce financement est constitué d'un don de 72,489 milliards à la RCA et un prêt de 10,05 milliards à la RDC, au taux de 0%, sur 50 ans avec 10 ans de différé (hors frais de service et commission d'engagement). Le reste du financement est apporté par l'Union Eu-

ropéenne (33,69 milliards), le Fonds pour l'Environnement Mondial (21,439 milliards) et le Fonds OPEP (15,314 milliards). Ainsi que la contribution de contrepartie de la RCA (2,885 milliards) et de la RDC (2,015 milliards).

Le projet sera lancé le 29 novembre 2024 et sera exécuté en cinq ans. L'étude de faisabilité montre qu'il aura des effets positifs sur les économies locales, nationales et régionales. L'analyse coûts-avantages montre un taux

de rendement interne économique estimé à 23,56 % et la Valeur Actuelle Nette Economique de 89,463 milliards (12%). Le Predire vise à améliorer les conditions de vie socio-économiques et la résilience des populations et de l'écosystème dans le bassin transfrontalier de l'Oubangui.

Co-développement

La zone du projet concerne les provinces Nord-Ubangui, Sud-Ubangui et la Mongala, en RDC et le Grand Bangui en RCA. Selon la BAD, « il est anticipé que 2,5 millions de personnes, dont 51% de femmes, bénéficieront directement du projet. Cette population, constituée de plus de 69% de personnes, en état de pauvreté absolue, et de plus de 71% de jeunes dont au moins 50 % de filles, bénéficieront de 3400 emplois dont 1200 permanents », résultant des travaux, des formations à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, de la fourniture de services d'eau/assainissement, de navigation, etc.

Le Predireva permettre la gestion durable des ressources en eau transfrontalière sur le plan régional

à travers la régulation des activités de navigation par les opérateurs privés sur l'Oubangui ; les aménagements de renforcement de la navigabilité de l'Oubangui en vue de sécuriser le mouvement des biens, des marchandises et des personnes sur le fleuve qui n'est navigable que six mois dans l'année ; l'opérationnalisation du bac de transport fluvial Bangui-Zongo.

De plus, il s'agira de développer les infrastructures hydrauliques et socio-économiques résilientes et inclusives en soutien à l'intégration régionale. En RCA, cela se traduira par la construction de 01 station de pompage d'eau brute, 01 station de traitement d'eau (6 500 m3/h); 01 station de relevage (10 000 m3) et 09 réservoirs (total 50 000 m3); l'extension du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable sur 208 km ; la réalisation de 15 000 branchements sociaux; l'aménagement d'un laboratoire hydro météorologique au lycée Boganda. En RDC, la province du Nord Oubangui va bénéficier de la réalisation de trois systèmes d'adduction d'eau potable à énergie solaire.

PN

ELECTRIFICATION DE L'AFRIQUE

Se tourner vers le nucléaire pour soutenir le développement

L'électrification de l'Afrique est devenue un enjeu crucial pour son développement économique et social.



Alors que le continent peine à satisfaire la demande croissante en électricité, l'énergie nucléaire émerge comme une solution viable pour répondre à ce défi tout en respectant les normes environnementales. Loin d'être une simple tendance mondiale, l'adoption de l'énergie nucléaire en Afrique pourrait transformer le paysage énergétique du continent.

Actuellement, l'Afrique subsaharienne souffre d'un déficit énergétique alarmant, avec près de 600 millions de personnes n'ayant toujours pas accès à l'électricité, selon les dernières estimations. Ce manque d'électricité freine non seulement le développement économique, mais également l'accès à des services essentiels tels que la santé, l'éducation et les technologies de communication. Dans ce contexte, la diversification des sources énergétiques est primordiale, et l'énergie nucléaire, avec ses faibles émissions de gaz à effet de serre, se présente comme une alternative prometteuse.

D'après le rapport « World Energy Outlook 2024 » de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), le nucléaire représente déjà 9 % de l'électricité mondiale, contribuant à une transition énergétique nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Alors que plusieurs pays à travers le monde investissent dans de nouveaux réacteurs, l'Afrique doit également envisager cette option. En 2023, plusieurs réacteurs nucléaires ont été mis en service, soulignant la tendance à la hausse de la capacité énergétique nucléaire mondiale. Ce développement fait écho à la nécessité pour les pays africains d'accélérer leur transition énergétique.

L'Afrique du Sud et l'Égypte sont déjà à l'avant-garde de cette avancée, mais d'autres pays, tels que l'Angola, le Kenya et le Ghana, expriment également leur intérêt pour le développement de l'énergie nucléaire. En établissant des partenariats avec des pays comme la Russie, qui possède une expertise reconnue dans le domaine, ces nations pourraient exploiter efficacement cette ressource. En effet, la construction de nouveaux réacteurs nucléaires pourrait non seulement accroître la capacité énergétique, mais aussi stimuler l'économie locale par la création d'emplois et le développement de compétences techniques.

La transition vers l'énergie nucléaire n'est pas sans défis, notamment en matière de sécurité et de gestion des déchets. Cependant, les risques associés peuvent être atténués par des réglementations strictes et des technologies avancées. De plus, l'énergie nucléaire peut renforcer la stabilité du réseau électrique, offrant une alternative fiable aux sources d'énergie intermittentes comme l'éolien et le solaire, qui, bien que prometteuses, ne peuvent à elles seules suffire à satisfaire la demande croissante.

L'électrification de l'Afrique nécessite une approche multidimensionnelle et durable. L'énergie nucléaire, en tant que source d'électricité à faibles émissions, représente une voie stratégique pour répondre aux besoins énergétiques du continent tout en soutenant les efforts de développement durable. Le potentiel inexploité de l'énergie nucléaire en Afrique est immense, et il est impératif que les gouvernements africains, en collaboration avec des partenaires internationaux, prennent des mesures audacieuses pour intégrer cette ressource dans leur mix énergétique. Une telle démarche pourrait non seulement contribuer à l'autosuffisance énergétique, mais également catalyser le développement socio-économique du continent.

LUTTE CONTRE L'INFLATION

Les stratégies économiques prioritaires de la CEMAC

Les États de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) affrontent une inflation croissante, alimentée par la flambée des coûts de l'énergie, des denrées alimentaires et des transports. Pour contenir cette spirale inflationniste et renforcer la résilience régionale, une série de mesures stratégiques s'impose.

Investir dans l'agriculture locale

La réduction de la dépendance aux importations alimentaires est cruciale. En subventionnant les intrants agricoles, en soutenant les agriculteurs avec des formations techniques et en améliorant les infrastructures de stockage, les États peuvent stabiliser les prix alimentaires. De plus, la diversification des cultures et l'amélioration des routes rurales renforceront les chaînes d'approvisionnement et garantiront un accès plus équitable aux produits alimentaires.

Cap sur les renouvelables

L'inflation énergétique, avec une moyenne de 7,3 % par an, nécessite une transition vers des sources d'énergie locales et renouvelables, comme l'hydroélectricité et le solaire. Ces investissements réduiront la dépendance aux importations et permettront d'offrir une énergie plus abordable et durable. Parallèlement, l'amélioration de l'efficacité énergétique, par des infrastructures modernisées, réduira les coûts pour les ménages et les entreprises.

Modernisation des infrastructures de transport

Avec des coûts logistiques en hausse



de 13,7 %, la modernisation des réseaux routiers, ferroviaires et maritimes est indispensable. Des infrastructures de transport améliorées faciliteront le commerce intra-régional, réduiront les délais et abaisseront les coûts de distribution des biens essentiels. Les partenariats public-privé peuvent accélérer ces développements.

Diversification industrielle : un impératif stratégique

L'économie de la sous-région, fortement dépendante des matières premières, doit se diversifier. Le développement de l'agro-industrie et de la transformation locale des ressources naturelles permettra de créer des emplois, d'ajouter de la valeur et de réduire la dépendance aux importations. Soutenir les petites et moyennes entreprises dans ce secteur renforcerait également la compétitivité locale.

régulation des prix

L'expansion des services bancaires et de micro-financement pour les PME et les petits producteurs constitue un levier crucial. Par ailleurs, la mise en place de subventions ciblées pour les produits de première nécessité, couplée à des programmes d'aide sociale, peut protéger les ménages les plus vulnérables. Une régulation temporaire des prix des biens essentiels serait aussi nécessaire pour contenir l'inflation.

Vers une résilience économique renforcée

Pour stabiliser durablement les prix, la CEMAC doit coordonner ces interventions. Une approche combinée, intégrant agriculture, énergie, infrastructures et régulation économique, est essentielle pour transformer les défis inflationnistes actuels en opportunités de développement.

Yveline M. Douala

CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE

L'urgence d'une diversification pour les économies africaines

La Banque mondiale a prédit une baisse significative des prix du pétrole brut dans sa récente publication du 29 octobre; un appel à l'action pour les pays africains.

La récente publication de la Banque mondiale sur les perspectives des marchés des matières premières annonce une chute alarmante des prix du pétrole brut d'ici 2026. Cette projection, couplée à une stagnation de la demande en Chine, met en exergue la vulnérabilité des économies africaines dont le développement repose largement sur l'exportation de cette ressource.

Le rapport, diffusé le 29 octobre, anticipe que le prix du baril de Brent pourrait descendre à son plus bas niveau en cinq ans, atteignant environ 73 dollars d'ici 2025. Ce déclin est attribué à un excédent de production attendu, qui pourrait dépasser la demande de 1,2 million de barils par jour, même au milieu de tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Un



tel surplus de l'offre, combiné à un ralentissement de la croissance en Chine et à une augmentation des énergies renouvelables, est préoccupant pour les économies africaines particulièrement dépendantes du pétrole.

Parmi ces pays, le Nigeria et l'Angola représentent de poignants exemples. Actuellement, 90 % des exportations du Nigeria et 40 % de ses recettes fiscales proviennent du pétrole, tandis que l'Angola en tire 93 % de ses exportations et 58 % de ses recettes fiscales. La dégringolade des prix du pétrole s'annonce donc comme une

menace directe pour les budgets publics, entraînant potentiellement des coupes budgétaires dans les infrastructures et les services publics qui sont essentiels pour le développement économique et social.

Les implications des prévisions de la Banque mondiale sont inévitables : une baisse significative des prix du pétrole pourrait réduire les réserves de devises étrangères, affaiblir les monnaies locales et exacerber l'inflation. Face à cette tempête imminente, l'absence d'un plan d'action diversifié pourrait laisser ces nations piégées dans un cycle de dépendance dan-

gereusement insoutenable.

Il devient crucial pour ces pays d'accélérer la diversification de leurs économies. L'investissement dans des secteurs émergents tels que l'agriculture, le tourisme, et les technologies numériques pourrait offrir des solutions viables pour compenser la perte de revenus pétroliers. Des initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique et encourager les énergies renouvelables doivent également être envisagées pour préparer ces économies à un avenir moins centré sur le pétrole.

Ainsi, dans un monde où les fluctuations des prix des matières premières deviennent la norme, les économies africaines doivent se réveiller face aux défis qui les attendent. La gestion proactive de cette transition, axée sur la diversification économique, sera essentielle pour assurer la résilience à long terme des pays africains dans un contexte mondial en constante évolution.

Dagoro Etroukan

AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DE L'AFRIQUE

Un double tranchant avec le retour de l'Inde sur le marché du riz

Le retour de l'Inde sur le marché du riz, n'est pas sans impact sur les ambitions d'autosuffisance en riz de l'Afrique, bien que cela offre la possibilité d'importer du riz à bas coût, cela soulève de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir des producteurs locaux.

Alors que l'Inde reprend sa place dominante sur le marché mondial du riz, les pays africains en quête d'autosuffisance alimentaire doivent faire face à un dilemme majeur : profiter de l'importation de riz à bas coût ou renforcer leurs propres chaînes de production pour une sécurité alimentaire durable.

Ce défi met en lumière la nécessité d'une stratégie cohérente pour atteindre l'autosuffisance tout en assurant des revenus viables aux producteurs locaux.

Le retour de l'Inde en tant qu'acteur majeur du marché mondial du riz a provoqué une chute des prix. Si cela permet à certains pays africains d'acquiescer du riz à un coût abordable, cette situation constitue une menace sérieuse pour les producteurs locaux, qui



peinent à concurrencer le riz importé. Le riz asiatique, en particulier, est apprécié pour sa constance en termes de qualité et son prix compétitif, des atouts qui font défaut au riz produit localement, souvent limité en quantité et qualité, en partie en raison de l'absence d'infrastructures de stockage adéquates.

Autosuffisance alimentaire : une priorité stratégique pour l'Afrique

La quête de l'autosuffisance alimentaire en Afrique ne se limite pas à la production de riz. Elle est cruciale pour réduire la vulnérabilité économique face aux fluctuations des marchés mondiaux et renforcer la résilience des populations face aux crises alimentaires. Le récent plan de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO), avec une enveloppe de 19 milliards de dollars pour l'autosuffisance en riz d'ici 2030, re-

présente un effort ambitieux dans cette direction. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint sans des investissements substantiels dans la modernisation des infrastructures agricoles, l'amélioration des variétés de riz local et l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement.

Valorisation des ressources locales : une solution durable

Pour contrer la dépendance aux importations, les pays africains doivent investir dans des pratiques agricoles durables et adaptées aux climats locaux. La recherche de variétés de riz résistantes aux conditions climatiques du continent, couplée à une gestion efficace des ressources en eau, peut permettre de stimuler la production locale. Par ailleurs, des initiatives de formation pour les agriculteurs locaux et des subventions ciblées pourraient également soutenir une production plus compétitive.

La coopération régionale pour une autosuffisance alimen-

taire collective

L'autosuffisance alimentaire de l'Afrique passe aussi par la coopération régionale. Des programmes d'échanges de ressources, de mutualisation des technologies agricoles et d'optimisation des infrastructures de transport seraient bénéfiques pour réduire les coûts de production et faciliter la distribution de produits locaux. En mutualisant leurs efforts, les pays africains pourraient améliorer leur capacité à répondre à la demande intérieure de manière autonome.

Face aux fluctuations du marché mondial et à la pression des prix bas, les ambitions d'autosuffisance de l'Afrique nécessitent une stratégie audacieuse, axée sur le soutien aux producteurs locaux, l'amélioration des infrastructures et la coopération régionale. Si le riz indien reste une solution temporaire pour combler les besoins immédiats, l'avenir de la sécurité alimentaire en Afrique dépendra de la capacité des pays à devenir réellement autosuffisants.

Dagoro Etroukan

VALORISATION DE L'ÉLEVAGE

Création d'une école vétérinaire à Franceville

Prévue pour 2025, cette école représente une opportunité inestimable pour le pays, tant sur le plan économique que social.

Le Gabon, dans son ambition de renforcer son secteur de l'élevage, projette la création d'une école vétérinaire à Franceville, une initiative qui pourrait considérablement contribuer à l'amélioration de la filière animale et à la valorisation des ressources locales.

Lors d'une récente rencontre entre le ministre de l'Enseignement supérieur, Hervé Ndoume Essingone, et l'ambassadeur de France au Gabon, Fabrice Mauries, l'importance de ce projet a été soulignée. En intégrant les standards internationaux de formation vétérinaire, le Gabon aspire à former des professionnels compétents qui sauront répondre aux défis de la santé animale et de l'élevage durable. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Partenariat académique Afrique-France, qui offre un soutien financier et technique à l'éducation supérieure en Afrique.

Le développement d'une école vétérinaire à Franceville pourrait transformer le paysage de l'élevage au Gabon en formant non seulement des vétérinaires, mais également des experts capables de promouvoir des pratiques d'élevage responsables et durables. Il est essentiel de renforcer la capacité des éleveurs à gérer leurs exploitations, à améliorer la productivité et à garantir la qualité des produits



d'origine animale.

La création de cette institution est d'autant plus pertinente dans un contexte où le Gabon cherche à diversifier son économie en réduisant sa dépendance aux ressources pétrolières. En renforçant son secteur de l'élevage, le pays peut non seulement améliorer la sécurité alimentaire, mais égale-

ment offrir des emplois et des opportunités d'entrepreneuriat rural.

Le soutien envisagé de la part de l'Agence française de développement (AFD) et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pourrait catalyser ce projet. Le fonds de 15 millions d'euros alloué dans le cadre du Partenariat académique Afrique-France pour

2025 souligne l'engagement des deux nations à collaborer pour le développement de l'enseignement supérieur en Afrique.

Les discussions avec des établissements français, tels que l'Université Paris Est Créteil et l'École vétérinaire de Maison Alfort, qui adoptent une approche "One Health", illustrent la volonté de créer un modèle d'enseignement intégré. Cela permettrait de considérer les interconnexions entre la santé humaine, animale et environnementale, renforçant ainsi la durabilité du secteur.

Le projet de création d'une école vétérinaire à Franceville est une initiative prometteuse qui pourrait apporter une valeur ajoutée significative à l'élevage au Gabon. En formant des professionnels qualifiés et en développant des pratiques durables, le Gabon se positionne pour transformer son secteur agricole tout en améliorant

la vie de ses citoyens. Cette vision ambitieuse doit être accompagnée d'efforts soutenus pour garantir son succès et son impact à long terme sur l'économie nationale.

Bougna Etroukan Z. R.

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale

La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et de la Finance
N° 195 du 15 Nov 2024 - Prix : 5000 FCFA - Contient 48 p. - Cont. 100 FCFA
Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lalettre@lalettre-bourse.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoualepale@gmail.com

Direction Administrative et Financière
Hugo Bougna

Conseiller à la Rédaction
Dr. Jérémie Toko
Bruno Bekima

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala
Amina Ayichatou (stagiaire)

Desk Yaoundé
Coordonnateur
Francisca Ewandje E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696.97.32.17

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail : joemoussi@gmail.com

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution
Cameroun
Fedipress

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti
Mahamat

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

La FAO réunit les acteurs de l'agroalimentaire à Kinshasa

Le 04 novembre 2024, la 17^e réunion de l'équipe multidisciplinaire (MDT17) de la FAO en Afrique centrale s'est ouverte à Kinshasa, en RDC,

Sous le thème «Le potentiel de l'écosystème

agroalimentaire en Afrique centrale (financements publics et privés, marché, recherche, certification, foncier et coûts», l'événement rassemble gouvernements, partenaires financiers, société civile et secteur privé pour ren-

forcer la sécurité alimentaire.

S.E. Judith Suminwa Tuluka, Première ministre de la RDC, a souligné l'importance de transformer le potentiel agricole de la région, où les défis restent nombreux : faibles

investissements, manque de réglementation, insécurité alimentaire. La FAO a réaffirmé son soutien à la transformation agroalimentaire régionale pour atteindre la souveraineté alimentaire.

YMD

LES BANQUES AFRICAINES FACE À UN DILEMME**La dette publique et l'impact sur le financement du secteur privé**

Sous la pression des besoins de financement des États africains, les banques se tournent de plus en plus vers la dette publique, au détriment du crédit au secteur privé. Un phénomène qui, bien qu'offrant des rendements attractifs, met en lumière les vulnérabilités du système bancaire et des entreprises locales.

Au cours de la dernière décennie, les banques africaines ont été fortement sollicitées pour financer les déficits budgétaires des États, entraînant une concentration croissante de leurs portefeuilles dans la dette souveraine. Cette tendance, identifiée par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans son rapport Finance in Africa : Unlocking investment in an area of digital transformation and climate transition, soulève plusieurs enjeux pour l'économie régionale, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME), moteur clé de la croissance et de l'emploi en Afrique.

La montée en flèche de la dette publique dans les portefeuilles bancaires africains

Entre 2010 et 2023, la part de la dette souveraine dans les portefeuilles des banques africaines a bondi, passant de 10,3% à 17,5%. Une évolution qui, bien que répondant aux besoins de financement



public, limite de plus en plus les ressources disponibles pour le crédit privé. Ce phénomène, connu sous le nom d'« effet d'éviction », met en lumière un déséquilibre croissant entre les prêts à l'État et ceux aux entreprises, particulièrement les PME. Ces dernières, malgré une demande croissante de financement, se retrouvent dans une situation de pénurie de crédit.

L'effet d'éviction : Un obstacle au financement du secteur privé

L'effet d'éviction se traduit par une compétition accrue pour les ressources financières entre l'État et le secteur privé, avec une préférence marquée des banques pour la dette publique, perçue comme moins risquée et offrant des ren-

dements attractifs. Par exemple, en 2023, des rendements records ont été observés sur les obligations souveraines : le Ghana a levé des fonds à un taux de 19%, tandis que le Kenya a levé des fonds à plus de 12%. Ces taux, bien supérieurs à ceux offerts par les prêts aux PME (5% à 8%), renforcent la préférence des banques pour les actifs souverains, reléguant les financements privés au second plan.

L'impact sur les PME : Une crise de financement

Les PME, qui représentent 80% des entreprises et 60% des emplois en Afrique, subissent de plein fouet cette réduction d'accès au crédit. Le déficit de financement pour ces entreprises est estimé à 194 milliards de dollars par an en Afrique sub-

saharienne, un chiffre alarmant qui freine leur développement et leur capacité à créer de l'emploi. Selon le rapport de la BEI, 57% des PME signalent que le manque de financement est leur principal obstacle à la croissance, et 45% font face à des difficultés d'accès à des crédits de trésorerie. En outre, le secteur agricole, qui est un pilier économique dans de nombreux pays africains, voit ses PME confrontées à une diminution des financements, malgré la forte demande de crédits dans ce secteur stratégique.

Une gestion prudente du risque : Entre rendements et incertitudes

Pour les banques, cette situation soulève une question cruciale : comment concilier rentabilité et soutien au secteur privé ? Si la dette publique offre des rendements intéressants et est perçue comme moins risquée, elle ne contribue pas directement à la stimulation de l'économie locale. En effet, malgré une réduction des prêts non productifs, qui s'élevaient à 27% des prêts aux PME en 2022, le risque de crédit demeure une préoccupation majeure pour les institutions financières. Les banques préfèrent ainsi se protéger contre les incertitudes économiques, au détriment de l'investissement dans des secteurs porteurs mais plus risqués comme les PME.

Une approche à repenser : Diversifier les sources de financement

Face à ces défis, il est crucial de repenser les politiques financières et les mécanismes de financement des entreprises en Afrique. L'une des solutions pourrait résider dans le développement de nouveaux instruments financiers, tels que les obligations dédiées aux PME ou les fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit. En outre, une coopération renforcée entre le secteur privé, les gouvernements et les banques pourrait permettre de diversifier les risques tout en soutenant le développement économique local.

Risques importants à long terme pour la stabilité du système bancaire et la croissance économique

Bien que la dette publique puisse représenter une solution de financement à court terme pour les États africains, elle présente des risques importants à long terme pour la stabilité du système bancaire et la croissance économique. Un équilibre doit être trouvé pour permettre à la fois le financement des projets publics et le soutien aux entreprises locales, en particulier les PME, qui sont essentielles à la prospérité économique de la région.

Yveline M. Douala

GESTION DE LA DETTE**1 236 milliards de FCFA de titres publics du Congo rééchelonnés**

Grâce à l'adhésion des détenteurs de ses titres et l'implication du secteur financier local et régional, le pays a réussi à rallonger la maturité moyenne de sa dette domestique de marché ; passant de 2,6 à 6,4 ans, sans hausse de la valeur nominale de la dette, ni des taux d'intérêt sur les titres concernés.

Larges sourires et accolades tous azimuts dans les couloirs du ministère de l'Economie et des Finances à Brazzaville. Dans un communiqué du 11 novembre 2024, le ministre, Jean-Baptiste Ondaye annonce que son pays, le Congo, a conclu avec succès « une première étape de 1 500 milliards dans le cadre du Programme National d'Optimisation de la Trésorerie (PNOT). » Annoncé le 14 octobre dernier, le programme consiste à l'échange anticipé des Bons du Trésor Assimilables (BTA) et Obligations du Trésor Assimilables (OTA) détenus par les établissements financiers. Le PNOT vise à allonger la maturité moyenne de la dette publique intérieure, tout en augmentant les marges de manœuvre



À l'issue de la première phase du PNOT, près de 1 500 milliards de FCFA d'offres ont été retenues

vre budgétaires à court et moyen terme.

A fin septembre 2024, l'encours des BTA et OTA s'élève à 2 314 milliards dont 1451 milliards devaient être amortis d'ici 2026. Au cours des consultations les détenteurs de titres de plus 1956 milliards soit (85% du portefeuille) ont transmis des propositions d'échange, accompagnées de près de 360 milliards d'offres de nouveau financement. À l'issue de la première phase du PNOT, annonce le ministre, « près de 1 500 milliards de FCFA d'offres ont été retenues et conclues par le

Trésor public de la République du Congo incluant 1236 milliards de refinancement proactif et volontaire de titres et environ 250 milliards de FCFA d'argent frais. »

Selon Jean-Baptiste Ondaye, les nouveaux Bons du Trésor Assimilables (BTA), allant jusqu'à 52 semaines, soulignent la capacité du pays à attirer des financements sur sa signature, et permettent de garantir l'ensemble des engagements de l'État. De même, cette opération a fait passer la durée de vie moyenne de la dette domestique de marché de 2,6 ans à 6,4 ans, et « allant

jusqu'à 10 ans pour une grande partie des titres, sans augmentation de la valeur nominale de la dette ni des taux d'intérêt des titres concernés. »

Succès total

En outre, le pays regagne des marges de manœuvres budgétaires à court et moyen terme avec la réduction du poids du service de la dette d'environ 700 milliards sur la période 2024-2028. Les ressources mobilisées dans le cadre du PNOT devraient couvrir le besoin de financement et de trésorerie des exercices 2024 et 2025, y compris le paiement des arriérés. Tous les objectifs de l'opération sont atteints. Avec en prime, une l'implication d'une dizaine d'institutions financières locales et régionales à cette opération de rééchelonnement de dette dont la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) qui a apporté ses propres titres (BTA) à l'offre d'échange. Par ailleurs, la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac) a accordé un taux de pondération de 0% aux nouveaux

titres publics émis dans le cadre du PNOT. Ce qui permet de libérer du capital réglementaire pour les établissements de crédit participants.

Dans cette option pour une coopération renforcée avec les institutions financières régionales, Jean-Baptiste Ondaye annonçait déjà en juillet dernier, le souhait que le Fonds de Solidarité Africain (FSA) apporte sa garantie à son pays, pour l'aider à dénouer, avec succès, les opérations de reprofilage de la dette publique intérieure. À l'image des exemples du Gabon et du Cap-Vert.

Fort de ce premier succès, le Congo n'exclut pas d'autres opérations de gestion de passifs afin de lisser son profil de dette. Du reste, le pays a déjoué le pessimisme de Standard & Poor's. Dans sa dernière estimation du risque de crédit en monnaie locale, le 30 octobre, l'agence de notation a abaissé la note du pays de « B- » à « CCC+ » assortie des perspectives négatives. C'est deux paliers au-dessus du défaut de paiement.

Amina Ayichatou (stagiaire)